EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7192** SÉANCE DU **31 mai 2021**

Sont présents :

Rémy Vincent	**Grand Chef**
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familiale
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES III – AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Attendu que la Nation huronne-wendat (NHW) a la ferme volonté d'appuyer les entrepreneurs privés membres de la Nation huronne-wendat (NHW);

Attendu que la NHW a comme valeur le respect des entrepreneurs, l'encouragement et le soutien à l'entreprise privée des générations actuelles et futures;

Attendu que la NHW valorise, appuie, encourage et défend l'entreprise privée qui constitue un employeur important pour les membres de la NHW;

Attendu que les entrepreneurs privés de la NHW ont des besoins en accompagnement et en services conseil dans le cadre des opérations de leur entreprise actuelle ou future;

CE **1 juin** **2021** **Résolution adoptée à l'unanimité**

Tina Durand

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7192** SÉANCE DU **31 mai 2021**

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES III – AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Attendu que la NHW n'offre présentement pas ce type de services auprès de ses entrepreneurs privés;

Attendu que le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, à travers le programme Fonds aux initiatives autochtones III, offre du financement pouvant aller jusqu'à une hauteur de 50% des dépenses en lien avec l'embauche d'un agent de développement économique;

Attendu que la NHW a signé avec le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, en date du 13 février 2018, une entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones III;

Attendu que l'agent de développement économique de la NHW aurait, entre autres, comme mandant principal, d'offrir du soutien et de l'accompagnement auprès des entrepreneurs privés de la NHW;

Compte tenu de ce qui précède**, il est proposé** par le Chef familial, Jean-Mathieu Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

- **Que** le directeur du Développement économique et Projets majeurs soit mandaté, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, à déposer une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec dans le cadre de son entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones III.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **1 juin** **2021** **Résolution adoptée à l'unanimité**

Tina Durand

SECRÉTAIRE
TINA DURAND